

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **8 septembre 2020** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Marjolaine Leblanc
Siège #2 - Vanessa Chouinard
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Simon Bourgault
Siège #5 - Karine Godbout
Siège #6 - Rémi Vaillancourt

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence, il est proposé par France Thibodeau et résolu de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-09
121

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2020-09
122

03.01 - Séance ordinaire du 4 août 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Karine Godbout et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2020-09
123**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 33 312.27 \$

- 9 743.55 \$ payable par chèques;
- 23 723.30 \$ payable par dépôts directs

Un crédit au montant de 154.58 \$ reste au dossier de Bureautique Côte-Sud enr.

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Karine Godbout et Marjolaine Leblanc. Tous ont apposé leurs initiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-09
124**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Simon Bourgault et résolu :

- que les comptes du mois d'août 2020, au montant total de 35 945.54 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	14 134.24 \$
• Salaires nets versés	14 837.11 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>6 974.19 \$</u>
• Total	35 945.54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-09
125**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Vanessa Chouinard, appuyé par Karine Godbout et résolu d'accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # CORR-07-03 : Écriture pour l'ajustement du rapport de taxes simplifiées d'avril à juin 2020.

Journal général # EJ- 07-21 à EJ-07-23 : Conciliation bancaire de juillet 2020.

Journal général # EJ-08-24 à EJ-08-26 : Conciliation bancaire d'août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-09
126**

05.04 - Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny - demande de don

Il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu de donner un montant de 100 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny pour les projets 2020 et en remplacement de notre participation au tournoi de golf qui devait se tenir le 5 juin dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-09
127**

05.05 - Mutuelle FQM prévention

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par France Thibodeau et :

IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2021 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2020-09
128**

05.06 - Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres - Demande de modification de l'aide financière

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé une demande par la résolution # 2019-11-165 concernant la conversion du réseau d'éclairage public actuel au sodium pour un éclairage au DEL ainsi que pour le remplacement complet des bandes de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons retravaillé le dossier avec l'agent responsable du territoire à Hydro-Québec et que nous désirons mettre le dossier en attente pour le moment;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la gestion des actifs au niveau des loisirs et que plusieurs modules sont à remplacer à court terme dans le parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans les derniers mois, nous avons eu l'opportunité d'acquérir des modules de jeux usagés issus de la fermeture d'un camp de jour privé;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition et de désinstallation/installation sera de l'ordre d'environ 30 000 \$ ce qui représente un montant similaire voire même un peu plus élevé que le projet précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vanessa Chouinard , appuyé par Simon Bourgault et résolu de demander aux représentants du conseil d'administration de Desjardins - Caisse du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres la possibilité de modifier sa demande afin de retirer le projet du réseau d'éclairage public actuel par le remplacement des modules de jeux afin de rendre notre parc municipal conforme et sécuritaire. Il est également résolu d'installer une enseigne que ce projet a été réalisé grâce au soutien de Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

La soumission pour le pavage a été reçue aujourd'hui, un point pour l'acceptation est prévu à cet effet. Cette dernière a fait une tournée des rangs et souligne que Normand Caron a passé la niveleuse dans plusieurs rangs. Ce dernier affirme que la tournée de l'automne s'achève.

07.02 - Demande de la Sûreté du Québec - priorités de la municipalité

La surveillance de la vitesse pour tous les types de véhicules (automobiles, poids lourds).

Une vérification plus spécifique sera également demandée à notre policier parrain.

**2020-09
129**

07.03 - Soumission - travaux d'asphaltage

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Karine Godbout et résolu d'accorder le contrat de gré à gré à Pavage Scellant Jirico Inc. au coût de 3 412,50 \$ avant taxes applicables pour les travaux d'asphaltage du 4e rang Ouest et de la rue Chouinard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

Une rencontre a été tenue le 19 août dernier.

- Projet du garage débuté;
- Un contrat de travail sera élaboré pour l'employé du site;
- Le coût de Gestera serait de 10 \$ de moins/tonne, des vérifications au niveau du transport seront faites.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc représentante

Rien à signaler.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Rien à signaler.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Rémi Vaillancourt représentant

Nous attendons de voir les recommandations de la Santé Publique concernant l'Halloween. Pour ce qui est de la fête organisée par les enfants, il sera impossible de la faire avec les mesures sanitaires à respecter.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentant

Une rencontre a été tenue le 20 août dernier avec les maires et les directeurs généraux des 7 municipalités du sud de L'Islet. À compter du 1er janvier 2021, le transport collectif sera repris par la MRC de L'Islet. Pour l'instant, la volonté du conseil d'administration est de poursuivre les activités du transport adapté comme par le passé. Ils regarderont s'il est plus avantageux de conserver la structure actuelle ou de transformer l'organisme en régie.

Une rencontre sera tenue le 9 septembre avec 2 représentants de la MRC de L'Islet et 2 représentants de Vecteur5. Ils vont regarder ce qu'ils peuvent faire comme activités, soit en parallèle ou soit en équipe. Des développements sont à venir à ce sujet.

**2020-09
130**

10.02 - Entente de vitalisation

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre du Pacte fiscal avec les municipalités, a mis en place le Fonds Régions ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Régions ruralité comporte quatre volets dont un visant le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 1 134 345 \$ est prévue pour la

MRC de L'Islet afin d'appuyer des initiatives structurantes contribuant à la vitalité économique des communautés aux prises avec des défis socio-économiques;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation propose la signature d'un partenariat convenant des orientations privilégiées pour le renforcement de ces communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Rémi Vaillancourt et résolu d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer l'Entente de vitalisation avec le gouvernement du Québec et les autres partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-09
131

10.03 - Mise en place d'un comité pour la sécurité civile pour le sud de la MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet ont signé une entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial exprimant leur volonté d'accroître leur partenariat entre elles;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2020-2023 de ladite entente il est prévu de procéder à l'analyse concernant la collaboration et la mise en commun au chapitre de la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu :

- 1) de former pour les sept municipalités du sud de la MRC de L'Islet un comité de travail ad hoc;
- 2) que le mandat de ce comité soit :
 - de réaliser un état de situation concernant l'existence et l'état des plans d'urgence de chacune des municipalités;
 - de réaliser un inventaire des risques de sinistres dans L'Islet-Sud;
 - de réaliser un inventaire des équipements et des ressources humaines en sécurité civile disponibles dans chacune des municipalités du G7;
 - d'évaluer la possibilité de mettre en commun les équipements et les ressources de toutes les municipalités du Sud;
 - d'évaluer et doter les municipalités du G7 d'acquérir conjointement les équipements et les ressources manquants;
 - le cas échéant, de recommander la mise en place d'un comité régional de sécurité civile en y indiquant ses mandats et sa composition.
- 3) que le comité soit formé d'au moins une personne par municipalité et que le comité comprenne au moins un maire, un (e) conseiller (ère), un (e) directeur (trice) général (e) et un chef incendie.
- 4) que la municipalité de St-Adalbert désigne le conseiller Rémi Vaillancourt et la directrice générale Magguy Mathault pouvant faire partie du comité ad hoc;

5) de réserver la somme maximale de 1 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

6) de confier le mandat de coordination du projet à la municipalité de Tourville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-09
132

10.04 - Archivage - Entente de collaboration intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet ont signé une entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial exprimant leur volonté d'accroître leur partenariat entre elles;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2020-2023 de ladite entente il est prévu de procéder à l'analyse concernant l'archivage;

CONSIDÉRANT QU'UN projet regroupant toutes les municipalités a été conçu en répondant aux besoins spécifiques en archivage de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé un appel de projet au volet 4 du Fonds Régions et ruralité qui vise à soutenir financièrement la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet total est de 62 000 \$ dont la moitié pourrait être défrayée par le Fonds Régions ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu :

1) d'autoriser la Ville de St-Pamphile à déposer au nom de la municipalité un projet au Fonds Régions et ruralité - volet de coopération intermunicipale pour le projet d'archivage;

2) de contribuer pour une somme maximale de (6 000 \$ / 10 000 \$) au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-09
133

10.05 - Projet d'embauche d'un agent de développement territorial

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet ont signé une entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial exprimant leur volonté d'accroître leur partenariat entre elles;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action 2020-2023 de ladite entente il est prévu de mettre en oeuvre un plan de développement territorial pour les sept municipalités du sud de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre en oeuvre le plan, il est souhaité de procéder à l'embauche d'un (e) agent (e) de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémi Vaillancourt, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu :

1) d'autoriser la MRC de L'Islet à déposer un projet au nom de la municipalité au Fonds Régions et ruralité - volet coopération intermunicipale pour l'embauche d'un (e) agent (e) de développement territorial pour le regroupement des municipalités du sud de la MRC de L'Islet;

2) de contribuer pour la somme de 7 886 \$ par année pendant 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Un sondage a été complété sur l'achalandage en temps de COVID-19 pour Destination L'Islet.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

Rien à signaler.

**2020-09
134**

12.02 - Locations de salle

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur au Québec;

CONSIDÉRANT QUE nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve en lien avec une 2e vague de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Karine Godbout et résolu :

- d'annuler toutes les locations de salle prévues pour la période des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.03 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

Les sujets seront discutés dans les points suivants.

**2020-09
135**

12.04 - Club sportif Appalaches - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE le Club sportif Appalaches est un organisme sans but lucratif présent et très actif sur le territoire de la municipalité de Saint-Aubert et dans la région de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une organisation qui bénéficie du soutien d'un nombre important de bénévoles pour assurer son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE sa mission première est d'offrir des services et activités au cours de la période hivernale (sentiers de ski de fond, raquette, fatbyke, boutique et location de salles) pour ses membres et usagers qui proviennent en grand nombre des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE ce club sportif est reconnu pour être un centre de ski de fond (plus de 50 kilomètres de sentiers entretenus et balisés avec des refuges) voué au développement de diverses activités sportives qui s'adressent en particulier aux jeunes dans le but de les initier au plaisir du sport, à l'esprit d'équipe, et la découverte de défis personnels;

CONSIDÉRANT QUE sa clientèle provient en grande partie de groupes scolaires (primaire et secondaire) pour profiter de son école de ski de fond, de sa formation en entraînement physique et technique de même que pour son organisation de voyages de familiarisation à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a misé sur l'entraide pour se développer en s'associant de près avec les intervenants touristiques de la MRC de L'Islet de manière à créer des forfaits d'activités et d'hébergement de qualité à coûts raisonnables dans le but de faire connaître aux visiteurs nos attraits régionaux et notre capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE sa façon de faire au fil des ans lui a permis d'obtenir le respect des intervenants socioéconomiques de la région et une crédibilité enviable chez les acteurs touristiques et municipaux;

CONSIDÉRANT QUE son financement provient principalement de commandites d'entreprises du milieu, du soutien d'aides gouvernementales et d'organismes privés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Bourgault, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu que la municipalité de Saint-Adalbert apporte son soutien aux démarches qui seront entreprises par le Club Sportif Appalaches afin qu'il puisse bénéficier d'une attention particulière des autorités gouvernementales et d'organismes privés pour assurer son financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.05 - Ouverture de la patinoire - COVID-19

La patinoire sera ouverte si les règles imposées par la santé publique le permettent.

2020-09
136

12.06 - Aménagement et disposition des modules dans le parc municipal

Il est proposé par Marjolaine Leblanc, appuyé par Vanessa Chouinard et résolu de demander les services de madame Marie-Josée Fortin pour le réaménagement et la disposition des modules dans le parc municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.07 - Fermeture du parc et installation des nouveaux modules de jeux

Le parc sera fermé à compter du 14 septembre afin de procéder à certains travaux pour le réaménagement. Certains modules seront également enlevés.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Rémi Vaillancourt, et résolu que cette session régulière soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Fermeture à 20h45

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.